

# **REGLEMENT DU TOP TEN**

## ***Des courses Hors Stade***

### ***Saison 2017 - 2018***

#### **1. DEFINITION**

Le TOP TEN est un classement permanent des coureurs à pied évoluant en Polynésie Française sur des compétitions sélectionnées par la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française.

Il est élaboré en fonction d'épreuves hors stade organisées par la FAPF ainsi que les Clubs affiliés.

#### **2. OBJECTIFS**

- Créer une émulation entre les meilleurs athlètes.
- Offrir des courses de qualité (parcours, organisation etc.) qui dans le futur pourraient être labélisées.
- Inciter les non licenciés à intégrer un club par la prise d'une licence.
- De fait, mettre en avant son club.
- Développer l'esprit sportif, mettre en avant une certaine éthique du sportif, respect des règles, fairplay, etc.

#### **3. PARTICIPATION**

1. Le TOP TEN est ouvert à tous les coureurs licenciés à la FAPF.
2. Le port du maillot aux couleurs du club affilié à la FAPF est obligatoire lors de la compétition. Voir § 3.1 ci-après.
3. L'inscription à l'épreuve devra se faire sous le nom du club d'appartenance (à la FAPF).

#### **3.1 COULEURS OFFICIELLES DES MAILLOTS CLUBS.**

- AS TAMARII PUNARUU : Orange ou orange et vert
- AS AORAI : Bleu Roy
- AS CENTRAL SPORT : Noir et rouge
- AS TEFANA : Jaune et Vert ou jaune ou vert
- ADAT : Vert fluo
- ASCEP : Rouge (impression blanc)
- ACE ARUE : Blanc et Jaune
- BDT : Vert Pomme
- CSLG : Vert et Jaune
- ATN : Blanc ou Bleu

#### **4. ATTRIBUTIONS DES POINTS**

Des points seront attribués au 50 premiers hommes et 50 premières femmes pour chaque course sélectionnée.

C'est l'année d'athlétisme qui sera prise en compte – 01/09 au 31/08.

#### **5. CLASSEMENT DES COURSES**

Les courses sont classées en deux catégories :

A Les Championnats FAPF

B Les courses organisées par la FAPF et les Clubs affiliés à la FAPF

Les conditions de participation à chaque course sont fixées par les organisateurs (sont fixés en particulier, l'âge minimum de participation et l'ouverture ou non aux « non licenciés »).

Dans le cas où une manifestation propose plusieurs distances, et sauf avis contraire de l'organisateur, c'est la course la plus valorisante qui sera comptée pour le classement. Par exemple, pour Moorea, où sont proposés 5km, semi-marathon et marathon, c'est ce dernier qui sera pris en compte pour le classement top ten.

## **6. COMPTABILISATION DES POINTS**

Les 50 premiers hommes/femmes marquent :

120-110-100-95-90-85-80-75-70-65-60-55-50-47-44-41-38-36-34-32-30-29-28-27-25-24-23-...3-2-1

- Pour les courses de catégorie A, les points marqués sont multipliés par un coefficient 2.
- Pour les courses de la catégorie B par un coefficient 1.
- Sur la totalité des courses « candidates » au TOP Ten 2018, seuls les 10 meilleurs résultats seront retenus. S'il n'y a que 9 courses, les 9 résultats seront pris en compte.

En cas d'ex-aequo les 2 meilleurs résultats dans la catégorie A. seront pris en compte.

Tout litige ou point non prévu sera réglé par la Commission des Courses hors stade, dont les décisions sont sans appel.

## **7. RECOMPENSES**

Une cérémonie de remise des prix sera organisée à l'issue de la saison.

Les prix pour les dix premiers hommes et les dix premières femmes seront les suivants :

|            |            |            |            |            |
|------------|------------|------------|------------|------------|
| 1 : 50 000 | 2 : 25 000 | 3 : 20 000 | 4 : 15 000 | 5 : 10 000 |
| 6 : 8 000  | 7 : 6 000  | 8 : 5 000  | 9 : 5 000  | 10 : 5 000 |

Les récompenses seront de la valeur annoncée en fonction des sponsors (bons d'achats ou/et espèces).

## **8. FINANCEMENT DU TOP TEN**

Les ressources du Top Ten seront assurées par le ou les sponsors, la FAPF, ainsi que clubs organisateurs.

Pour ces derniers et afin de conserver une équité entre clubs, et en fonction du nombre de participants, la somme de 50F. par arrivées au scratch, sera reversée dans le mois qui suit la manifestation à la FAPF. En cas de non-paiement, le club sera retiré du top ten.

## **9. COURSES SELECTIONNEES.**

Liste prévisionnelle sujette à modifications.

Catégorie A - Coefficient 2

|   |            |                                |      |
|---|------------|--------------------------------|------|
| 1 | 20 janv-18 | Championnat de cross           | FAPF |
| 2 | 27 janv-18 | Championnat de 10 km sur route | FAPF |
| 3 | 25 Fev -18 | Championnat semi-marathon      | FAPF |

Catégorie B - Coefficient 1

|   |            |                                 |                                 |
|---|------------|---------------------------------|---------------------------------|
| 1 | 07-oct-17  | Foulées du Front de Mer -15km   | ASCEP                           |
| 2 | 23-oct-17  | Montée du Belvédère             | FAPF                            |
| 3 | 21-oct-17  | Défi Tahiti Iti - semi-marathon | ADAT                            |
| 4 | 11-nov-17  | Féria Carrefour 12 km           | AS Tefana                       |
| 5 | 02-déc-17  | Corrida de Faa'a                | AS Tefana                       |
| 6 | mars-18    | La Presqu'îlienne               | Rotary/AS Tamarii Punaruu Athlé |
| 7 | 24 Mars 18 | Marathon de Moorea              | Moorea Events                   |
| 8 | 18 août-18 | Nuit de la Course – 10 km       | AS Tamarii Punaruu              |
| 9 | 25 août-18 | Foulées Vaimato                 | ACE Arue                        |

## **10. Règlement.**

Le présent règlement sera révisé chaque année au plus tard en début août, afin de tenir compte de l'expérience acquise, du calendrier, et de la participation des clubs et des sponsors.